



Rapport d'Activité

2025



Le CRAJEP Bretagne . . .

est une coordination associative qui rassemble des fédérations et mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire. Notre réseau constitue un espace de réflexion, de co-construction et de représentation auprès des pouvoirs publics sur toutes les questions liées à la jeunesse et à l'éducation populaire.

20

Têtes de réseaux régionales

700K

Bénéficiaires de nos actions

13477

Bénévoles

4440

Salarié-es

recensement 2025

Nos membres



Nos axes de travail pour la période 2025–2029

Axe 1 :

Permettre une mise en réseau et un espace d'engagement émancipateur.

Axe 2 :

Porter la voix des AJEP et garantir une représentation "puissante".

Axe 3 :

Faire du CRAJEP Bretagne une coordination engagée face aux enjeux sociétaux actuels.



Retrouvez l'intégralité de notre projet régional

Sommaire

Les mots de la présidence	5
----------------------------------	----------

Vie associative	8
------------------------	----------

Gouvernance et fonctionnement	9
-------------------------------	---

Les rassemblements	11
--------------------	----

Instances de travail collectives	12
----------------------------------	----

Nos partenaires	13
------------------------	-----------

Nos partenaires associatifs	14
-----------------------------	----

Nos partenaires institutionnels	16
---------------------------------	----

Nos perspectives pour 2026	18
-----------------------------------	-----------

Bilan financier 2025	20
-----------------------------	-----------

Les mots de la présidence

2025

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte que nous finissons presque par nommer mécaniquement : crises sociales, crises démocratiques, crises environnementales, crises internationales, fragilisation du monde associatif, inquiétudes économiques, montée des discours de haine et affaiblissement des espaces de dialogue. À force de les répéter, ces crises pourraient sembler devenir un simple décor. Elles n'en sont pas un. Elles pèsent concrètement sur les vies, sur les territoires, sur les associations, sur les familles et, plus fortement encore, sur les enfants et les jeunes.

L'état de santé mentale des jeunes en est l'un des symptômes les plus visibles. Isolement, perte de confiance, difficulté à se projeter, sentiment d'impuissance face à l'avenir : ces réalités traversent les actions de nos associations membres. Elles ne peuvent pas être regardées comme des fragilités individuelles uniquement. Elles disent quelque chose de notre société, de sa capacité à accueillir les inquiétudes, à donner des perspectives, à faire une place réelle à la parole et à l'engagement des jeunes.

Face à cela, notre responsabilité collective n'est pas de prétendre tout résoudre. Le CRAJEP Bretagne n'a pas vocation à se payer de grands mots ni à distribuer des solutions miracles, rayon "cohésion sociale" entre deux diagnostics alarmants. En revanche, nous avons une responsabilité claire : continuer à faire vivre des espaces d'éducation populaire, d'engagement, de solidarité, de débat démocratique et d'action collective. C'est à notre niveau que nous pouvons agir. Et cet échelon-là n'est pas secondaire.

En 2025, le CRAJEP Bretagne a poursuivi sa structuration. Le vote de notre projet régional 2025-2029 a permis de fixer un cap : renforcer la mise en réseau, porter plus fortement la voix des associations de jeunesse et d'éducation populaire, et faire de notre coordination un espace engagé face aux enjeux sociétaux actuels. Ces trois axes ne sont pas des formules de rapport d'activité. Ils traduisent une nécessité politique : dans une période où les associations sont de plus en plus sollicitées, parfois fragilisées, souvent attendues au tournant, nous devons être capables de faire collectif, de construire des positions communes et de peser davantage dans le débat public régional. Le rapport d'activité rappelle d'ailleurs que le CRAJEP Bretagne rassemble 20 têtes de réseaux régionales, représentant plus de 13 000 bénévoles, 4 440 salarié·e·s et environ 700 000 bénéficiaires de nos actions. Ce poids collectif oblige.

Cette année a également été marquée par un renforcement important de nos relations avec nos partenaires institutionnels, en particulier la Région Bretagne et la DRAJES Bretagne. Le travail engagé autour d'une charte d'engagements réciproques constitue une avancée notable, qui aboutira en juin 2026.

Il ne s'agit pas seulement de mieux se connaître ou de produire un document de plus. Il s'agit de reconnaître que les politiques publiques de jeunesse, d'éducation populaire, de continuité éducative, d'engagement et de vie associative ne peuvent pas être pensées sans les associations qui les font vivre au quotidien.

Mais cette reconnaissance doit aussi se traduire concrètement. Nous le savons : les associations de jeunesse et d'éducation populaire tiennent beaucoup. Parfois trop. Elles tiennent des espaces d'accueil, d'éducation, de formation, de culture, de solidarité, de citoyenneté, de coopération internationale, de loisirs éducatifs, de lutte contre les exclusions. Elles tiennent souvent là où d'autres cadres se retirent ou se rigidifient. Elles tiennent grâce à l'engagement de milliers de bénévoles et de salarié·e·s. Et tenir, ce n'est pas rien. Mais tenir ne suffit pas toujours : il faut aussi pouvoir se développer, se renouveler, être financé correctement, être respecté dans son expertise, et être associé aux décisions qui concernent les jeunes et les territoires.

L'année 2025 a donc été une année de consolidation. Consolidation de notre fonctionnement interne, avec un bureau renouvelé et une répartition plus claire des responsabilités. Consolidation de nos partenariats. Consolidation de notre rôle de représentation. Consolidation, aussi, de notre capacité à nous exprimer collectivement, notamment dans la perspective des élections municipales de 2026 et de l'événement régional que nous organiserons à Brest autour des politiques locales de jeunesse et d'éducation populaire.

L'année 2026 devra être une année d'affirmation. Affirmation de la place des associations d'éducation populaire dans les politiques publiques locales. Affirmation de notre exigence démocratique, alors que les libertés associatives ne doivent jamais être considérées comme acquises. Affirmation, enfin, de notre conviction profonde : les jeunes n'ont pas seulement besoin qu'on parle d'eux, ils ont besoin d'espaces où agir, comprendre, contester, coopérer, créer, s'engager et reprendre prise sur le monde.

Dans un paysage instable, le rôle du CRAJEP Bretagne est précisément de ne pas céder à la résignation. Nous savons que les crises sont là, qu'elles durent, qu'elles se déplacent et qu'elles s'installent. Mais nous savons aussi que l'éducation populaire reste une réponse robuste, à condition de ne pas l'affadir. Elle n'est pas un habillage généreux des politiques publiques. Elle est une manière d'organiser la démocratie dans la vie réelle, avec les enfants, les jeunes, les habitant·e·s, les bénévoles, les professionnel·le·s, les associations et les territoires.

C'est cette ambition que nous continuerons à porter collectivement. Avec lucidité. Avec exigence. Et avec cette forme d'obstination joyeuse qui caractérise souvent nos mouvements : voir le monde tel qu'il est, mais refuser de le laisser en l'état.

Quentin Guegan - Les Francas de Bretagne / Co-président du CRAJEP Bretagne
Kévin Boiveau - Aroéven Bretagne / Co-président du CRAJEP Bretagne

Vie associative

Gouvernance

Un conseil d'administration représenté par les 20 têtes de réseaux associatives membres du CRAJEP.

Un bureau associatif renouvelé chaque année.



Un·e salarié·e en coordination du réseau



Fonctionnement

Deux conseils d'administration par an.

Une assemblée générale en mai.

Une rencontre régionale des membres en septembre.

Des instances de travail collectives actives tout au long de l'année (commissions et groupes de travail).

Constitution du bureau du CRAJEP Bretagne suite au vote de l'assemblée générale du 15 mai 2025 :

Présidence :

- Les Francas de Bretagne - Quentin Guegan
- Aroéven Bretagne - Kévin Boiveau

Trésorerie :

- La Fédé B - Maël Gérault

Gestion des commissions et groupes de travail :

- Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne - Serge Chalony

Accompagnement RH :

- UFCV Bretagne - Myriam Blanc

Communication et vie associative :

- Ligue de l'enseignement de Bretagne - David Moan / Erick Prunier

Représentation au CESER :

- Fédération Régionale des MJC de Bretagne-Pays de la Loire - Filipe Novais

Les missions du bureau sont désormais réparties par thématiques. Cette organisation vise à éviter une surcharge de travail pour les élu·es, à favoriser l'engagement de nouvelles personnes au sein du bureau et à permettre au salarié d'identifier plus facilement les interlocuteur·ices selon les demandes.

Le bureau s'est réuni à huit reprises en 2025 : quatre fois avant l'assemblée générale du 15 mai, puis à quatre reprises après l'élection du nouveau bureau.

Coordination du CRAJEP Bretagne :

- Eloi Cordier (salarié)

Les rassemblements

8 janvier 2025 : conseil d'administration .

- Conseil d'administration organisé en visioconférence.
- Vote du projet régional du CRAJEP Bretagne 2025-2029.
- Présentation de la feuille de route 2025.
- Etats des lieux des missions prioritaires du nouveau salarié arrivé en novembre 2024.
- Stratégie de structuration du réseau pour l'année 2025.
- Présentation des groupes de travail 2025.

15 mai 2025 : assemblée générale du CRAJEP Bretagne

- Assemblée générale organisée en visioconférence.
- Vote du rapport d'activité 2024.
- Election du nouveau bureau 2024-2025.
- Point d'étape sur les groupes de travail 2025.
- Echanges concernant l'événement régional prévu en juin 2026.

Présences : Aroéven - Les Francas - FCSB - UFCV - FRMJC - Léo Lagrange - La Ligue de l'enseignement - Eclaireurs Eclaireuses de France - UBAPAR- Concordia - Familles Rurales - URHAJ - MRJC - La Fédé B - CEMEA - FSCF

23 septembre 2025 : rencontre régionale des membres

- Rencontre organisée à Rennes (équipement de quartier du Jeu de Paume).
- Présentation des travaux menées en 2025.
- Avis des membres concernant la refonte statutaire du réseau.
- Retours des membres sur la dynamique des groupes de travail.
- Atelier collectif pour l'élaboration du plaidoyer Municipales 2026.



Rencontre régionale des membres du 23 septembre 2025 à Rennes.

[Lien pour consulter notre plaidoyer Municipales 2026](#)

Instances de travail collectives

Les commissions :

- Les AJEP et le travail à l'international - Réunion le **20 mars 2025** (Saint-Brieuc)
- Formation professionnelle - Réunion le **22 avril 2025** (visio)
- Plaidoyer - Non démarré

Les groupes à tâches :

- Charte d'engagement réciproques - Réunion le **15 janvier 2025** (Rennes).
- Journée régionale 2026 - Réunion le **18 mars 2025** (Rennes).
- Refonte des statuts et règlement intérieur - Réunion le **28 avril 2025** (visio).

Ces instances de travail ont eu pour objectif, en 2025, de lancer différentes étapes de la structuration du réseau du CRAJEP Bretagne, en particulier pour répondre à l'axe 1 de notre projet régional. Les commissions ont vocation à être permanentes, tandis que les groupes à tâches répondent à un besoin ponctuel identifié pour l'année en cours et n'ont pas nécessairement vocation à être reconduits les années suivantes.

Malgré une dynamique positive durant la première partie de l'année 2025, la mobilisation des associations membres au sein de ces instances s'est révélée plus difficile au second semestre. Un atelier dédié à ces instances de travail a donc été proposé lors de la rencontre régionale des membres, le 23 septembre 2025, afin d'en dresser un premier bilan et de réfléchir à une restructuration permettant de mieux répondre aux préoccupations et besoins des membres du réseau.

Dans la continuité de ces réflexions, il a été décidé d'ouvrir, pour l'année 2026, une nouvelle commission intitulée « Animation volontaire ». Par ailleurs, aucun groupe à tâches ne sera reconduit : l'orientation retenue consiste plutôt à constituer des groupes de travail plus larges et inscrits dans la durée, afin de maintenir une dynamique collective même en cas d'absences et d'éviter les difficultés de mobilisation rencontrées en fin d'année 2025.

Un autre chantier est également engagé : améliorer la communication et l'accompagnement des structures les plus éloignées du CRAJEP. L'objectif est de favoriser l'implication d'un plus grand nombre de salarié·es et de bénévoles au sein de notre coordination associative, afin que la vie du CRAJEP Bretagne ne repose pas uniquement sur l'investissement des personnes siégeant au conseil d'administration.

Nos partenaires

Nos partenaires associatifs



Représentation :
Aroéven Bretagne

En 2025, le CRAJEP Bretagne a participé activement aux travaux de sa tête de réseau nationale. Nous avons pris part aux deux Assemblées permanentes du CNAJEP, organisées à Paris en mars et en octobre. Dès sa prise de poste, le coordinateur du CRAJEP Bretagne a rejoint la commission Animation territoriale avant d'intégrer le premier cycle du parcours de formation « Lutter contre le racisme et les discours de haine : mieux comprendre les mécanismes en œuvre pour mieux les déconstruire », composé de trois sessions (deux à Paris et une à Aix-en-Provence).



Site-Mémorial du Camp des Milles, Aix-en-Provence.



Colloque à l'Assemblée nationale, Paris.

Le CRAJEP Bretagne était également présent le 8 avril 2025 à l'Assemblée nationale lors du colloque « Pour un XXI^e siècle émancipateur et fraternel : l'éducation populaire au cœur des politiques publiques ! », organisé à l'initiative du CNAJEP et de la députée Florence Herouin Léautey. En amont de cet événement, nous avons participé à un atelier consacré à la complémentarité éducative. Plus de 160 participant·es (associations, collectivités, député·es, élu·es) étaient réunis. Les suites de cette mobilisation seront présentées lors de la prochaine Assemblée permanente du CNAJEP, en mars 2026.



Représentation :
Coordination du CRAJEP Bretagne

Notre coordination associative s'est rendue à Carhaix le 9 décembre 2025 afin de participer au premier séminaire régional du Pacte du Pouvoir de Vivre breton. Cette journée a été pour nous l'occasion de contribuer à l'élaboration **du plaidoyer régional** de ce collectif d'organisations de la société civile, unies pour porter ensemble des réponses aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques.



En plus de siéger en qualité de membre au conseil d'administration du MAB, le CRAJEP Bretagne s'est investi dans plusieurs actions au cours de l'année. Nous avons contribué à l'organisation de la manifestation du 11 octobre 2025 à Rennes, intitulée « Ça ne tient plus », ainsi qu'à la conférence de presse liée à cette mobilisation, le 9 octobre 2025. Cette dernière a été suivie d'un plateau radio pour une émission spéciale diffusée sur la radio locale Canal B (Ille-et-Vilaine).



Nous avons également participé à la première réunion régionale, organisée à Rennes, du collectif 1001 Territoires pour la fraternité. Ce collectif réunit des organisations associatives et syndicales engagées pour promouvoir les valeurs de fraternité, d'égalité et de liberté auprès des habitantes et habitants des territoires.



Le CRAJEP Bretagne fait également partie du comité de suivi dédié à l'expérimentation de l'appel à projets Formation des Responsables Associatifs 2025, porté conjointement par le Mouvement Associatif de Bretagne et la Région Bretagne.

Un nouvel élan partenarial devrait voir le jour en 2026 entre le CRAJEP Bretagne et le CRIJ Bretagne. Dans ce contexte, la pertinence d'un maintien du CRAJEP au sein du conseil d'administration du CRIJ est actuellement réévaluée. Les sujets abordés ne correspondant plus pleinement aux priorités de notre coordination régionale.

Néanmoins, d'autres formes de coopération apparaissent envisageables entre nos deux réseaux bretons. Une rencontre entre le directeur du CRIJ, et le représentant du CRAJEP est prévue afin d'identifier les pistes de collaboration les plus porteuses pour les années à venir.

Nos partenaires institutionnels



En 2025, les relations avec nos principaux partenaires institutionnels se sont fortement renforcées. La rédaction d'une charte d'engagements réciproques, dont la signature est prévue au printemps 2026 entre l'État, le Conseil régional de Bretagne et le CRAJEP Bretagne, témoigne d'une volonté partagée de pérenniser et valoriser ces partenariats.



Cette année a été marquée par une intensification de nos relations partenariales avec le Conseil régional de Bretagne. Après consultation de nos membres, nous avons soutenu l'élargissement du nombre d'associations conventionnées avec la Région Bretagne, tout en soulignant collectivement la nécessité d'un ajustement de l'enveloppe budgétaire afin de préserver le niveau des subventions attribuées aux associations déjà conventionnées les années précédentes.

Dans ce cadre, un plaidoyer du CRAJEP Bretagne a été transmis au vice-président du Conseil régional de Bretagne en charge du sport, de la jeunesse et de la vie associative, lors d'une réunion organisée le 30 septembre 2025 avec les associations concernées.

Parallèlement, nous avons pu compter sur le soutien du Conseil régional de Bretagne pour nous accompagner dans la construction de notre événement régional, inscrit comme action prioritaire de notre projet régional et prévu en juin 2026. Cet événement, à destination de l'ensemble des élu·es locaux de Bretagne, aura pour objectif de les sensibiliser à l'importance d'un accompagnement associatif fort pour préserver la cohésion sociale des territoires, notamment à travers la mise en œuvre de politiques de jeunesse et d'éducation populaire aux échelles communale et intercommunale.

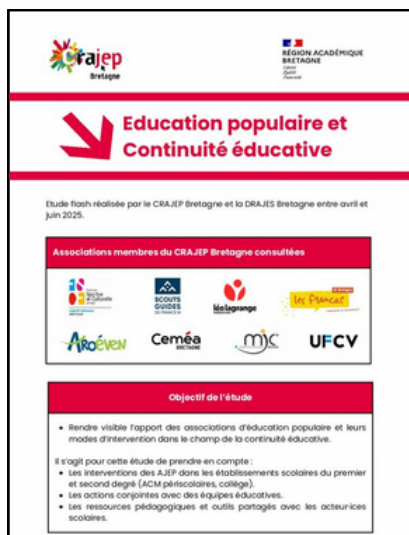
Le CRAJEP Bretagne se félicite de pouvoir s'inscrire dans une relation de confiance et de reconnaissance avec la collectivité régionale, dans un contexte économique où, dans d'autres régions de France, d'autres CRAJEP ne bénéficient pas du même niveau de soutien.

Enfin, notre coordination associative demeure fortement engagée dans la mise en œuvre du dialogue structuré territorial, tant dans son évaluation conduite en 2025 que dans sa reconduction prévue l'année prochaine, et ce jusqu'en 2030. Nous avons notamment participé aux deux conférences jeunesse organisées en 2025, en juillet à Rennes et en octobre à Pontivy.



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

Liberté
Égalité
Fraternité



En 2025, nous avons engagé un travail partenarial avec la DRAJES Bretagne autour de la thématique de la continuité éducative. Une enquête flash, menée entre avril et juin 2025, avait pour objectif de rendre visible l'apport des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que leurs modes d'intervention dans le champ de la continuité éducative.

Les résultats de cette étude devaient être présentés au GAR (Groupe d'appui régional) en décembre 2025 ; cette restitution a toutefois été reportée à une date ultérieure.

Lien pour consulter l'enquête

Dans le cadre de l'organisation de notre événement régional prévu en juin 2026, la DRAJES Bretagne a pris sa place au sein du comité de pilotage, avec une sollicitation des services départementaux (SDJES) le jour de l'événement.

Enfin, un point de vigilance est à souligner pour l'année écoulée : les relations se sont révélées particulièrement difficiles entre nos associations membres et les services de la DRAJES concernant les procédures de demande d'habilitation pour la mise en œuvre de formations préparant aux diplômes d'État de l'animation.



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

En amont de la signature de la charte régionale d'engagements réciproques Culture – Éducation populaire, prévue en février 2026 avec huit de nos membres, nous avons répondu à l'invitation à participer au colloque régional consacré à l'éducation artistique et culturelle en décembre 2025, organisé par la région académique Bretagne et la DRAC Bretagne à Rennes.

Notre présence, encore peu habituelle dans ce type de rendez-vous régional, témoigne de la volonté des services de l'État de reconnaître les associations de jeunesse et d'éducation populaire comme des actrices à part entière du champ culturel en Bretagne.

Perspectives pour 2026

2026

Cette nouvelle année constituera l'aboutissement des travaux engagés tout au long de l'année 2025. Notre coordination associative procédera notamment à la signature de la charte d'engagements réciproques aux côtés de l'État et du Conseil régional de Bretagne, en juin 2026.

L'événement régional que nous organiserons au mois de juin 2026, avec le Conseil régional de Bretagne et avec le soutien de l'État, représentera notre temps fort de l'année. Il visera à renforcer la visibilité des actions menées par nos associations membres sur l'ensemble des territoires bretons. Nous souhaitons que cet événement constitue un levier pour le développement de nouvelles actions collectives, coconstruites dans une logique partenariale territoriale, afin de faire rayonner et pérenniser le travail remarquable accompli par les bénévoles et les salarié·es investis au sein de chaque association.

Par ailleurs, une réflexion approfondie sur le fonctionnement de nos instances de travail conduira à une nouvelle structuration de nos commissions et groupes de travail au printemps 2026. L'objectif est d'inscrire cette organisation dans la durée et de faire des instances du CRAJEP Bretagne une véritable plus-value pour nos membres, en ajustant notre fonctionnement afin de répondre au mieux aux préoccupations de chaque organisation. Nous espérons également finaliser les travaux engagés en 2025 en faveur d'une refonte statutaire, par la convocation d'une assemblée générale extraordinaire destinée à adopter nos nouveaux statuts associatifs. Cette évolution vise à moderniser nos statuts, adoptés il y a près de 30 ans (1996).

L'assemblée générale ordinaire, prévue le 28 mai 2026, sera notamment l'occasion d'élire le prochain bureau associatif du CRAJEP Bretagne. Nous souhaitons encourager l'émergence de nouvelles candidatures, afin de renforcer le partage du portage politique du réseau et de progresser vers une plus grande parité au sein de nos instances dirigeantes.

Les efforts de restructuration engagés en 2025 portent d'ores et déjà leurs fruits. Le réseau est de plus en plus sollicité par de nouveaux partenaires associatifs, tout en consolidant ses partenariats institutionnels existants avec le Conseil régional de Bretagne et la DRAJES Bretagne. Dans un contexte marqué par de fortes tensions pour le monde associatif, liées à un environnement économique fragile et à des libertés associatives de plus en plus fragilisées, l'année 2026 sera également placée sous le signe des alliances. Des alliances nécessaires pour continuer à agir et porter, aux côtés de nos partenaires, une vision partagée d'une société plus inclusive, équitable et solidaire, fondée sur la cohérence éducative des politiques publiques et l'engagement des acteur·rices éducatif·ves des territoires.

COMPTES ANNUELS

Exercice 2025

CRAJEP COMITE REGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE DE BRETAGNE



31 décembre 2025

Table des matières

❖	COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE :	3
❖	BILAN :	5
❖	ANNEXE :	7
❖	PRESENTATION DE LA STRUCTURE :	7
❖	NORME COMPTABLE :	7
❖	COMPTE DE RESULTAT DETAILLE :	8
❖	VUE ANALYTIQUE DU COMPTE DE RESULTAT :	10
❖	DETAILS APPORTES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :	11
❖	VARIATION DES FONDS PROPRES ET SUBVENTIONS :	12
❖	BUDGET PREVISIONNELLE :	14

Projet de bilan comptable provisoire valant Comptes Annuels, arrêté au 31 décembre 2025 et approuvé par le bureau lors de sa réunion du 13 avril 2026. Le présent projet doit être soumis aux votes de l'Assemblée Générale pour approbation avant le 30 juin 2026.

❖ Compte de Résultat Synthétique :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000,00 €	3 000,00 €
Ventes de biens et services	0,00 €	0,00 €
Ventes de biens	0,00 €	0,00 €
dont ventes de dons en nature	0,00 €	0,00 €
Ventes de prestations de service	0,00 €	0,00 €
dont parrainages	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs	0,00 €	0,00 €
Concours publics et subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0,00 €	0,00 €
Ressources liées à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons manuels	0,00 €	0,00 €
Mécénats	0,00 €	0,00 €
Legs, donations et assurances-vie	0,00 €	0,00 €
Contributions financières	431,05 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Utilisations des fonds dédiés	26 000,00 €	0,00 €
Autres produits	0,00 €	0,00 €
Total I	29 431,05 €	3 000,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00 €	810,73 €
Variation de stock	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	54 410,08 €	29 150,37 €
Aides financières	0,00 €	0,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	0,00 €	0,00 €
Charges sociales	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
Reports en fonds dédiés	26 000,00 €	0,00 €
Autres charges	300,00 €	0,00 €
Total II	80 710,08 €	29 961,10 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-51 279,03 €	-26 961,10 €
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	0,00 €	0,00 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00 €	0,00 €
Autres intérêts et produits assimilés	0,31 €	0,31 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0,00 €	0,00 €
Différences positives de change	0,00 €	0,00 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €

Total III	0,31 €	0,31 €
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €	0,00 €
Intérêts et charges assimilées	0,00 €	0,00 €
Différences négatives de change	0,00 €	0,00 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0,31 €	0,31 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-51 278,72 €	-26 960,79 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	55 107,00 €	31 047,74 €
Sur opérations en capital	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Total V	55 107,00 €	31 047,74 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
Sur opérations en capital	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €	0,00 €
Total VI	0,00 €	0,00 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	55 107,00 €	31 047,74 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00 €	0,00 €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I + III + V)	84 538,36 €	34 048,05 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	80 710,08 €	29 961,10 €
EXCEDENT OU DEFICIT	3 828,28 €	4 086,95 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00 €	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
Bénévolat	4 750,00 €	0,00 €
TOTAL	4 750,00 €	0,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,00 €	0,00 €
Mises à disposition gratuite de biens	0,00 €	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
Personnel bénévole	4 750,00 €	0,00 €
Total	4 750,00 €	0,00 €



Bilan :

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Frais de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Donations temporaires d'usufruit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles			0,00 €	
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières			0,00 €	
Participations et Créances rattachées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres titres immobilisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	9 958,65 €	0,00 €	9 958,65 €	9 958,65 €
Total I	9 958,65 €	0,00 €	9 958,65 €	9 958,65 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 850,00 €	0,00 €	2 850,00 €	2 100,00 €
Créances reçues par legs ou donations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Instruments de trésorerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	39 281,11	0,00	39 281,11	40 898,23
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total II	50 131,11 €	0,00 €	50 131,11 €	48 998,23 €
Frais d'émission des emprunts (III)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecart de conversion Actif (V)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	60 089,76 €	0,00 €	60 089,76 €	58 956,88 €

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0,00 €	0,00 €
Fonds propres complémentaires	0,00 €	0,00 €
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0,00 €	0,00 €
Fonds propres complémentaires	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation	0,00 €	0,00 €
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00 €	0,00 €
Réserves pour projet de l'entité	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	22 359,34 €	18 272,39 €
Excédent ou déficit de l'exercice	3 828,28 €	4 086,95 €
Situation nette (sous total)	0,00 €	0,00 €
Fonds propres consommables	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €
Total I	26 187,62 €	22 359,34 €
FONDS REPORTES ET DEDIES	0,00 €	0,00 €
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	26 000,00 €	26 000,00 €
Total II	26 000,00 €	26 000,00 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0,00 €	0,00 €
Provisions pour charges	0,00 €	0,00 €
Total III	0,00 €	0,00 €
DETTES	0,00 €	0,00 €
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes financières diverses	0,00 €	0,00 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 902,14 €	10 447,57 €
Dettes des legs ou donations	0,00 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	0,00 €	0,00 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Autres dettes	0,00 €	0,00 €
Instruments de trésorerie	0,00 €	0,00 €
Produits constatés d'avance	0,00 €	150,00 €
Total IV	7 902,14 €	10 597,57 €
Ecart de conversion Passif (V)	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	60 089,76 €	58 956,91 €

❖ Annexe :

❖ Présentation de la structure :

Les présents comptes annuels sont établis au titre de la personne morale de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour raison sociale : **CRAJEP BRETAGNE**, déclarée en préfecture le 27 septembre 1996. Les présents comptes annuels concernent l'exercice comptable ouvert le **1^{er} janvier 2025** et clôturé le **31 décembre 2025**.

Il est acté à l'Article 3 des statuts de l'association l'établissement de son siège social à l'adresse suivante : **MRJC, 45 rue de Brest, 35000 Rennes, France**. L'association est inscrite au répertoire SIREN avec l'identifiant suivant : **798 486 221**, l'activité principale exercée par l'association mentionnée dans ce répertoire est **l'activités des organisations associatives** (code APE 94.99Z).

Il est défini à l'Article 2 des statuts de l'association le présent objet : développement pour tous de l'éducation et de la culture et des loisirs comme moyen d'accession de tous à une véritable citoyenneté et la lutte contre les exclusions et inégalités dans une démarche volontaire ; favoriser l'information réciproque, la concertation, la réflexion, l'expression et l'action commune au niveau régional, d'associations, d'unions, de fédérations, de confédérations, de mouvements régionaux et de délégations régionales de jeunesse et d'éducation populaire ; contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire dans leurs dimensions éducatives, sociales, culturelles et économiques permettant la démocratisation, la citoyenneté, l'égalité ; valoriser la fonction des associations comme facteur d'éducation et démocratie ; faire reconnaître et valoriser le statut de l' élu associatif.

❖ Norme comptable :

Les présents comptes annuels sont établis en conformité avec les modalités définies par l'Autorité des Normes Comptables dans son règlement **N° 2018-06** du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Afin de réaliser la comptabilité des contributions volontaires en nature, il a été appliqué un taux horaire de 12,50 € à la somme des réalisées par les membres de l'association dans le cadre de leurs fonctions bénévoles. En ce qui concerne les éléments en stock, leurs valeurs a été diminuée de 5%.

❖ Compte de Résultat Détaillé :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	3 000,00 €
Ventes de biens et services	0,00 €
Ventes de biens	0,00 €
dont ventes de dons en nature	0,00 €
Ventes de prestations de service	0,00 €
dont parrainages	0,00 €
Produits de tiers financeurs	0,00 €
Concours publics et subventions d'exploitation	0,00 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0,00 €
Ressources liées à la générosité du public	0,00 €
Dons manuels	0,00 €
Mécénats	0,00 €
Legs, donations et assurances-vie	0,00 €
Contributions financières	431,05 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00 €
Utilisations des fonds dédiés	26 000,00 €
Autres produits	0,00 €
Total I	29 431,05 €
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	0,00 €
Variation de stock	0,00 €
Autres achats et charges externes	
Achats d'études et prestations de services	48 841,57 €
Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	0,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	266,97 €
Fournitures administratives	139,49 €
Autres matières et fournitures	0,00 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €
Honoraires	0,00 €
Locations immobilières	2 160,00 €
Locations mobilières	0,00 €
Entretien et réparations	0,00 €
Primes d'assurances	345,46 €
Publicité, publications, relations publiques	14,00 €
Cadeaux à la clientèle	0,00 €
Voyages et déplacements	1 392,80 €
Réceptions	585,40 €
Frais postaux et de télécommunications	423,27 €
Services bancaires et assimilés	241,12 €
Aides financières	0,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €

Salaires et traitements	0,00 €
Charges sociales	0,00 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0,00 €
Dotations aux provisions	0,00 €
Reports en fonds dédiés	26 000,00 €
Autres charges	300,00 €
Total II	80 710,08 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-51 279,03 €
PRODUITS FINANCIERS :	
De participation	0,00 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00 €
Autres intérêts et produits assimilés	0,31 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0,00 €
Différences positives de change	0,00 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00 €
Total III	0,31 €
CHARGES FINANCIERES :	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €
Intérêts et charges assimilées	0,00 €
Différences négatives de change	0,00 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00 €
Total IV	0,00 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0,31 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-51 278,72 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	
Subventions d'exploitation	55 107,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Subventions d'équilibre	0,00 €
Produits exercices antérieurs	0,00 €
Sur opérations en capital	0,00 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00 €
Total V	55 107,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES :	
Sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles	0,00 €
Charges exercices antérieurs	0,00 €
Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation	0,00 €
Sur opérations en capital	0,00 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €
Total VI	0,00 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	55 107,00 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00 €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00 €
Total des produits (I + III + V)	84 538,36 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	80 710,08 €

EXCEDENT OU DEFICIT	3 828,28 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €
Bénévolat	4 750,00 €
TOTAL	4 750,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	0,00 €
Mises à disposition gratuite de biens	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €
Personnel bénévole	4 750,00 €
Total	4 750,00 €

❖ Vue analytique du compte de résultat :

La ventilation analytique présentée ci-après a pour objectif de rapprocher les charges comptabilisées au titre de l'exercice 2025 des principaux axes d'activité du CRAJEP Bretagne, afin de faciliter la lecture des comptes. Cette répartition est réalisée à partir de l'imputation des dépenses par nature et par finalité.

Axe analytique	Solde
Frais de fonctionnement de la structure	3 530,31 €
Financement du salariat	48 841,57 €
Charges afférentes aux missions du salariat	1 628,20 €
Journée régionale	710,00 €
Total	54 710,08 €

❖ Détails apportés au bilan et au compte de résultat :

L'exercice 2025 marque une étape importante dans la structuration du CRAJEP Bretagne, avec la présence d'un salarié sur l'ensemble de l'exercice. Cette évolution se traduit par une augmentation des charges d'exploitation, en particulier sur les postes de prestations et de fonctionnement liés à la mise en œuvre des missions afférant aux nouveaux salariés. Les financements publics ont permis d'accompagner cette montée en charge, afin de consolider l'organisation et de sécuriser la conduite des missions.

Les dettes figurant au passif correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice 2025 mais réglées après la clôture, conformément au principe de rattachement des charges à l'exercice. Elles comprennent une prestation de secrétariat facturée par la Fédé B pour 4 000 €, se rapportant aux exercices 2023 et 2024 et faisant l'objet d'une régularisation, ainsi que 3 901,62 € relatifs à la prestation du GEDE 35 et aux commissions bancaires de décembre 2025, réglés en janvier 2026. Ces éléments relèvent d'un décalage de paiement et non d'un endettement structurel : ils visent à assurer une présentation fidèle des charges réellement supportées au titre de 2025, sans transfert artificiel de charges sur l'exercice suivant.

Les créances inscrites à l'actif correspondent exclusivement à des cotisations d'adhérents restant à encaisser. Elles comprennent, d'une part, des cotisations non réglées au titre des exercices antérieurs (2022, 2023 et 2024), concernant notamment AFEV (2022, 2023, 2024), la Fédé B (2022, 2023), les Francas (2023, 2024), ainsi que plusieurs structures au titre de 2024 (EEDF, Ligue de l'Enseignement, URPEP, CSF, Concordia). Elles comprennent, d'autre part, des cotisations dues au titre de l'exercice 2025 et non encaissées à la clôture (AFEV, Francas, Ligue de l'Enseignement, UBAPAR, UFCV, URPEP, CSF, Concordia). La présence de soldes antérieurs fait l'objet d'un suivi spécifique (pointage des encaissements, relances et mise à jour des échéanciers) afin de sécuriser le recouvrement et de fiabiliser le niveau de trésorerie attendu. Dans une logique de prudence, et en fonction de l'avancement des démarches de recouvrement, une dépréciation pourra être comptabilisée si certains soldes devaient présenter un risque de non-encaissement.

❖ Variation des fonds propres et subventions :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMM ATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds propres avec droit de reprise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	18 272,39 €	4 086,95 €	0,00 €	0,00 €	22 359,34 €
Excédent ou déficit de l'exercice	4 086,95 €	-4 086,95 €	3 828,28 €	0,00 €	3 828,28 €
Situation nette	22 359,34 €	0,00 €	3 828,28 €	0,00 €	26 187,62 €
Fonds propres consommables	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions réglementées	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	22 359,34 €	0,00 €	3 828,28 €	0,00 €	26 187,62 €

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié de trois subventions d'exploitation versées par : la Région Bretagne, la DRAJES Bretagne (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Le montant total des subventions d'exploitation s'élève à **55 107 €**. Sur ce total, **29 170 €** ont été comptabilisés en produits de l'exercice au titre de la part effectivement utilisée. Le solde, soit **26 000 €**, a été affecté en fonds dédiés afin de financer les charges de l'exercice 2026 relatives au projet subventionné. Par ailleurs, les fonds dédiés afférents aux subventions versées en 2024 par la Région Bretagne et la DRAJES ont été consommés au cours de l'exercice conformément à leur objet initial, dans une logique de financement du poste salarié et des actions afférentes.

Organisme	Montant de la subvention	Utilisation	Report en fond dédié
Région Bretagne	40 000,00 €	18 000,00 €	22 000,00 €
DRAJES	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
FONJEP	7 107,00 €	7 107,00 €	0,00 €
Total	55 107,00 €	29 107,00 €	26 000,00 €

DEDIES ISSUS DE : VARIATION DES FONDS	L- EXERCICE A L- OUVERTURE DE	REPORTS	Utilisation		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €
SF-RB2025	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €
SF-RB2024	22 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SF-DRAJES2025	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
SF-DRAJES2024	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SF-FONJEP2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Contributions financières d'autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources liées à la générosité du public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €

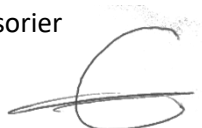
❖ Budget prévisionnelle :

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N+1	Exercice N
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000,00 €	3 000,00 €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0,00 €	0,00 €
dont ventes de dons en nature	0,00 €	0,00 €
Ventes de prestations de service	0,00 €	0,00 €
dont parrainages	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs	0,00 €	0,00 €
Concours publics et subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0,00 €	0,00 €
Ressources liées à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons manuels	0,00 €	0,00 €
Mécénats	0,00 €	0,00 €
Legs, donations et assurances-vie	0,00 €	0,00 €
Contributions financières	0,00 €	431,05 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Utilisations des fonds dédiés	26 000,00 €	26 000,00 €
Autres produits	0,00 €	0,00 €
Total I	29 000,00 €	29 431,05 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Variation de stock	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	67 607,37 €	54 409,56 €
Aides financières	0,00 €	0,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00 €	0,00 €
Salaires et traitements	0,00 €	0,00 €
Charges sociales	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0,00 €	0,00 €
Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
Reports en fonds dédiés	26 000,00 €	26 000,00 €
Autres charges	500,00 €	300,00 €
Total II	94 107,37 €	80 709,56 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-65 107,37 €	-51 278,51 €
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	0,00 €	0,00 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00 €	0,00 €
Autres intérêts et produits assimilés	0,37 €	0,31 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0,00 €	0,00 €
Différences positives de change	0,00 €	0,00 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Total III	0,37 €	0,31 €
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €	0,00 €

Intérêts et charges assimilées	0,00 €	0,00 €
Différences négatives de change	0,00 €	0,00 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	0,37 €	0,31 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-65 107,00 €	-51 278,20 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	65 107,00 €	55 107,00 €
Sur opérations en capital	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Total V	65 107,00 €	55 107,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
Sur opérations en capital	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €	0,00 €
Total VI	0,00 €	0,00 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	65 107,00 €	55 107,00 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00 €	0,00 €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Total des produits (I + III + V)	94 107,37 €	84 538,36 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	94 107,37 €	80 709,56 €
EXCEDENT OU DEFICIT	0,00 €	3 828,80 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00 €	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
Bénévolat	5 700,00 €	4 750,00 €
TOTAL	5 700,00 €	4 750,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,00 €	0,00 €
Mises à disposition gratuite de biens	0,00 €	0,00 €
Prestations en nature	0,00 €	0,00 €
Personnel bénévole	5 700,00 €	4 750,00 €
Total	5 700,00 €	4 750,00 €

Fait à Rennes le 31 décembre 2025

Maël GÉRAULT, Trésorier





45 rue de Brest, 35000 Rennes



contact@crajep-bretagne.fr



06 60 53 36 98



CRAJEP Bretagne



crajepbretagne.bzh

